

Mémoire de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain soumis à la commission de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal concernant le projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada



5 octobre 2015

Table des matières

Préambule.....	3
Contexte	3
Introduction – Une métropole au cœur de la mise en valeur des ressources naturelles et énergétiques	4
1. L’importance de miser sur des filières énergétiques diversifiées.	6
2. Une contribution économique importante pour la métropole et l’ensemble du Québec.....	7
2.1 Impact sur la compétitivité des activités de raffinage de Montréal	7
2.2 Consolidation et développement de l’industrie pétrochimique	8
2.3 Impacts macroéconomiques et sur le commerce interprovincial.....	8
2.4 Retombées économiques directes du projet.....	9
3. Acceptabilité sociale du projet	10
3.1 Impact sur la lutte aux changements climatiques	10
3.2 Mesures d’urgence en cas de fuite.....	11
Conclusion et recommandations.....	12

Préambule

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte plus de 7 000 membres. Elle a pour mission d'être la voix du milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité de la métropole. Elle s'engage dans des secteurs clés du développement économique en prônant une philosophie d'action axée sur l'engagement, la crédibilité, la proactivité, la collaboration et l'avant-gardisme. La Chambre offre également une gamme de services spécialisés aux particuliers et aux entreprises de toutes tailles afin de les appuyer dans leur croissance ici et à l'international.

Contexte

Au cours des prochains mois, le projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada fera l'objet de trois niveaux de consultation publique incluant celle-ci :

- Commission de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal (la CMM);
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (le BAPE);
- Office national de l'énergie (l'ONÉ).

À sa séance du 24 avril dernier, le comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal a mandaté la commission de l'environnement de tenir une consultation publique sur le projet Oléoduc Énergie Est de la compagnie TransCanada dans le but d'établir une position représentative des citoyens et des organismes du Grand Montréal (résolution CE15-105).

Du 15 septembre au 8 octobre 2015, la commission de l'environnement de la CMM entendra les personnes, les groupes et les associations, ainsi que tous les représentants des municipalités qui désireront se prononcer sur ce projet.

À la suite de cette consultation, un rapport sera produit et servira à établir la position que la CMM déposera dans le cadre des deux autres consultations, soit celles du BAPE et de l'ONÉ.

Afin de faire valoir les intérêts du milieu des affaires de la CMM, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (la Chambre) s'est penchée sur le projet. Ce mémoire, soumis à la commission par son président et chef de la direction, présente les résultats de la réflexion de la Chambre.

Introduction – Une métropole au cœur de la mise en valeur des ressources naturelles et énergétiques

Depuis quelques années, la Chambre s’est prononcée à plusieurs reprises sur des enjeux et des projets liés au développement des ressources naturelles et énergétiques. Elle a publié plusieurs études et mémoires qui visaient, notamment, à démontrer et à mettre en lumière l’importance de ce secteur pour l’économie de la métropole. C’est précisément cette raison qui justifie l’intérêt de la Chambre dans les présentes consultations.

Afin de faire valoir le point de vue de la communauté d’affaires auprès de la CMM, la Chambre fournit dans le présent mémoire des éléments de réponse à plusieurs des questions mises de l’avant par la commission dans le cadre des consultations. Elle met en lumière plusieurs éléments qui devraient orienter la position des élus de la CMM en ce qui a trait au projet tels que les effets sur l’approvisionnement et sur le marché des produits pétroliers locaux, les impacts économiques, les impacts sur les cibles d’émission de gaz à effet de serre et sur les stratégies de lutte aux changements climatiques ainsi que sur les mesures qui devraient être prévues en matière de sécurité et de compensation financière en cas de déversement.

L’approche privilégiée par la Chambre dans ses travaux relatifs au secteur des ressources naturelles et énergétiques s’appuie sur plusieurs grands principes. La Chambre invite d’ailleurs les membres de la commission à les prendre en considération dans le cadre des actuelles consultations :

1. **Diversification économique** – Bien que la région métropolitaine ait résolument pris le virage de l’économie du savoir, les secteurs industriels, incluant ceux du raffinage et de la pétrochimie, occupent une part importante de son tissu économique. Il est important d’assurer le maintien de la diversité économique de la métropole non seulement en protégeant ces secteurs, mais en leur donnant les outils nécessaires à leur développement.
2. **Interdépendance** – La Chambre a démontré dans ses études que, loin de se poser comme des choix contradictoires, les économies du savoir et des ressources naturelles sont bien souvent interdépendantes. En effet, les grands projets du secteur de l’énergie nécessitent l’implication de firmes d’ingénierie, de services professionnels, de fournisseurs, d’utilisateurs et d’une main-d’œuvre hautement qualifiée, produits d’une économie du savoir dynamique dans la région métropolitaine. La métropole profite largement du dynamisme des grands sites de production d’énergie même s’ils sont éloignés.

De plus, l’industrie pétrochimique d’aujourd’hui est fondée sur des procédés de pointe qui nécessitent un apport important de l’économie du savoir, notamment dans les secteurs de la recherche universitaire, de l’ingénierie et des technologies propres. Bien que l’exploitation pétrolière se fasse principalement dans l’ouest du pays, c’est le Canada en entier qui profite de la valorisation de cette ressource nationale.

3. **Diversification des filières énergétiques** – La fiabilité et le coût de l’approvisionnement énergétique est l’un des éléments déterminants de la qualité de l’environnement d’affaires. Cela s’appuie évidemment sur la capacité de transporter les volumes requis à prix compétitif et sur la possibilité d’accroître les volumes en fonction de la hausse progressive de la demande.

4. **Pragmatisme** – Si nous pouvons viser des objectifs ambitieux en matière d'énergies renouvelables ou d'efficacité énergétique, nous ne pouvons toutefois faire abstraction de certaines réalités, notamment la nécessité d'utiliser des hydrocarbures durant de nombreuses années encore. De fait, une filière énergétique bien intégrée est nécessaire pour assurer une sécurité d'approvisionnement à coût concurrentiel aux entreprises du Québec utilisant les hydrocarbures fossiles comme intrants.

Les objectifs du projet Oléoduc Énergie Est

L'oléoduc Énergie Est d'une longueur de 4 600 kilomètres transporterait environ 1,1 million de barils de pétrole brut par jour de l'Alberta et de la Saskatchewan vers des raffineries de l'est du Canada. Le projet permettrait également d'acheminer du pétrole aux raffineries du Québec, à Montréal et à Lévis, ainsi qu'à Saint John, au Nouveau-Brunswick.

Le phénomène est maintenant bien connu : la révolution des hydrocarbures non traditionnels aux États-Unis a contribué au cours des dernières années à une modification en profondeur du marché pétrolier mondial. En l'espace d'une année, les États-Unis sont devenus le principal fournisseur de pétrole brut du Québec. D'ici quelques années, certains analystes prédisent qu'ils pourraient permettre à nouveau l'exportation de pétrole raffiné.

La compétitivité des raffineries, et de la chaîne de valeur qui en découle, dépend principalement de leur capacité à s'approvisionner à des coûts compétitifs. Cette situation fait en sorte que les raffineries du Québec doivent pouvoir miser sur une multitude de sources d'approvisionnement, sans quoi nous créons nous-mêmes un désavantage compétitif pour nos propres installations de raffinage ou pour toutes les entreprises qui utilisent les produits du pétrole comme intrants.

Le message de fond du présent mémoire est que le projet Énergie Est est dans l'intérêt économique de la CMM et du Québec parce qu'en plus d'améliorer la balance commerciale, il permettrait de consolider les activités de raffinage des deux dernières installations de la province en diversifiant leurs options d'approvisionnement, ce qui renforcerait leur capacité à être plus concurrentielles. Les nombreux fournisseurs et utilisateurs de la ressource, en amont et en aval de la chaîne de valeur, profiteraient aussi de cette consolidation des activités de raffinage, assurant du même coup le maintien de leurs activités et des nombreux emplois qui en découlent.

Ce message est encore plus important si l'on examine de plus près le tissu économique de la métropole. C'est en effet dans l'est de Montréal que l'on retrouve la majorité des industries du secteur pétrochimique du Québec. La décision d'approuver le projet, en consolidant la position concurrentielle des entreprises du secteur de la pétrochimie, contribuera à préserver des milliers d'emplois bien rémunérés dans cette partie de la métropole.

1. L'importance de miser sur des filières énergétiques diversifiées

La fiabilité et le coût de l'approvisionnement énergétique est l'un des éléments déterminants de la qualité de l'environnement d'affaires pour les entreprises et de la performance économique de la région métropolitaine de Montréal. Cela est vrai pour l'approvisionnement en produits pétroliers, en gaz naturel et en électricité. Cette fiabilité s'appuie évidemment sur la capacité de transporter les volumes requis en période normale comme en période de pointe, et sur la possibilité d'accroître les volumes en fonction de la hausse progressive de la demande.

Il s'agit d'un facteur particulièrement important pour certains secteurs économiques créateurs de richesse. Selon l'International Energy Agency, les secteurs à haute intensité énergétique tels que la pétrochimie génèrent, à l'échelle mondiale, 20 % de la valeur ajoutée d'origine industrielle. De plus, la relance des secteurs manufacturiers et chimiques observée actuellement aux États-Unis est fortement liée à la baisse du prix de l'énergie, toutes formes confondues. Pour être concurrentielles et en mesure de s'intégrer à la nouvelle dynamique industrielle nord-américaine, les entreprises d'ici doivent pouvoir compter sur le même avantage.

Électricité

Les principaux enjeux de la métropole liés à l'approvisionnement en électricité ont été réglés avec l'annonce faite par le gouvernement au printemps dernier de la décision d'aller de l'avant avec la construction de la ligne à 735 kV de la Chamouchouane—Bout-de-l'Île, du Saguenay—Lac-Saint-Jean à Montréal. Cette nouvelle infrastructure viendra assurer la fiabilité du réseau et garantir l'approvisionnement électrique de l'est de Montréal.

Gaz naturel

La principale préoccupation de la communauté des affaires dans le cadre d'Énergie Est était l'impact du projet sur l'approvisionnement du Québec en gaz naturel et sur le prix de cette ressource pour les consommateurs (citoyens, institutionnels et entreprises). C'est d'ailleurs à la tribune de la Chambre que madame Sophie Brochu, présidente et chef de la direction de Gaz Métro, a fait connaître publiquement ces risques liés aux projets de TransCanada à l'automne 2014.

L'entente annoncée le 24 août dernier entre TransCanada et les principaux distributeurs de gaz naturel dont Gaz Métro est venue mettre un terme à ces préoccupations. Tel qu'il a été proposé par la Régie de l'énergie, TransCanada a refait l'hiver dernier un appel de propositions afin de baser son projet sur une évaluation des besoins tangibles et concrets qui reflète les réels besoins du milieu.

Grâce à cette entente, nous avons maintenant l'assurance que les besoins du Québec en gaz naturel pourraient être satisfaits, et ce, à coût compétitif. Ainsi, contrairement aux craintes initiales, ce ne seraient pas les clients du gaz naturel qui financeraient la construction d'Énergie Est par des hausses de tarifs. L'entente prévoit même que TransCanada disposerait de capacités additionnelles pour répondre à une éventuelle croissance de la demande. De plus, en cas d'une hausse additionnelle de la demande, l'entreprise s'est engagée à construire de nouvelles installations pour y répondre dans un délai de deux ans.

Bref, l'approvisionnement de la métropole en électricité et en gaz naturel étant maintenant assuré, la Chambre est d'avis qu'un accès accru au pétrole de l'Ouest canadien serait bénéfique pour l'économie de la métropole et du Québec. Nous présentons ci-dessous pourquoi.

2. Une contribution économique importante pour la métropole et l'ensemble du Québec

2.1 Impact sur la compétitivité des activités de raffinage de Montréal

Après avoir accaparé 26 % de l'industrie du raffinage au Canada en 1981, le Québec occupe actuellement 12 % de la capacité totale¹. Il ne reste actuellement que deux raffineries au Québec : celle de Valero et celle de Suncor. Ces deux raffineries occupent une place particulièrement importante dans le tissu industriel de l'est de Montréal, celle de Suncor étant la dernière située sur le territoire de la CMM. Le siège social canadien de Valero est situé à Montréal et l'entreprise possède un terminal pétrolier à Montréal-Est dans lequel elle a récemment injecté près de 150 M\$.

Le prix du brut est de loin le facteur le plus déterminant pour la compétitivité des raffineries puisqu'il représente environ 95 % de leurs coûts². Il s'agit d'un marché hautement concurrentiel et six raffineries ont fermé leurs portes dans le nord-est de l'Amérique du Nord depuis 2008, dont celle de Shell en 2010 (550 emplois directs perdus et 3 500 emplois indirects affectés).

L'accès à des sources diversifiées de pétrole brut est donc un enjeu important pour l'industrie du raffinage québécois puisqu'il permet un approvisionnement à coût concurrentiel. Le Texas est récemment devenu le principal partenaire économique du Québec, notamment en raison de nos importations de pétrole. Le Québec importe pour ses raffineries près de 92 %³ de son pétrole et plus de 50 % provient des États-Unis.

Comme le montre le tableau ci-dessous, la capacité de raffinage des raffineries du Québec dépasse la quantité de pétrole qui pourrait être acheminée par l'inversion de l'oléoduc 9B d'Enbridge⁴. Un autre mode de transport est donc requis pour combler la différence et permettre aux raffineries de profiter pleinement du marché en leur donnant accès à une diversité de sources pour l'ensemble de leur approvisionnement.

Tableau 1. Capacité des raffineries du Québec et apport de l'oléoduc 9B

Raffineries	Capacité
Suncor	137 000 barils/jour
Valero	265 000 barils/jour
Total	402 000 barils/jour
Capacité de l'oléoduc 9B	
	300 000 barils/jour
Différence	102 000 barils/jour

Le projet Énergie Est permettrait un accès accru au pétrole canadien ce qui **contribuerait à consolider les activités de raffinage** en améliorant significativement la compétitivité des deux dernières raffineries québécoises. Il importe de souligner que ces raffineries n'opèrent pas en vase clos et alimentent une chaîne de valeur en amont et en aval de leurs opérations. Les industries faisant partie de cette chaîne profiteraient, elles aussi, de l'amélioration de la compétitivité engendrée par l'accès à une ressource à moindre coût.

¹ Canadian Association of Petroleum Products, *Refinery Crude Oil Capacity – Canada 1981-2012*.

² Valero, *L'importance du renversement de la ligne 9B pour la position compétitive d'Énergie Valero* (présentation), novembre 2014.

³ Gouvernement du Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, *Politique énergétique 2016-2025 – Profil statistique de l'énergie au Québec*, 2014.

⁴ Gouvernement du Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, *Politique énergétique 2016-2025 – Hydrocarbures fossiles*, 2015 + site d'Enbridge [http://www.enbridge.com/ECRAI_FR.aspx].

2.2 Consolidation et développement de l'industrie pétrochimique

Non seulement l'amélioration de la compétitivité est essentielle à la survie de nos installations de raffinage, mais elle a aussi un impact sur l'ensemble de l'industrie pétrochimique et la chaîne de valeur qui en découle. Près de 70 % des entreprises du secteur de la chimie et de la pétrochimie au Québec se trouvent dans la région métropolitaine de Montréal. Au cours des dernières années, des fermetures ont affecté le secteur, notamment celle des installations de Pétrumont à Varennes et à Montréal-Est en 2008 (300 emplois directs perdus). Aujourd'hui, le secteur est en processus de relance et tente d'attirer de nouveaux joueurs complémentaires aux activités actuelles. Il importe de lui donner les outils nécessaires en assurant la compétitivité des activités de raffinage.

Plus globalement, la filière pétrolière et ses industries connexes emploient 51 000 personnes au Québec et contribuent au PIB à hauteur de 8,8 milliards de dollars⁵. Plus spécifiquement, la seule raffinerie de l'est de Montréal, Suncor, alimente un écosystème complexe de 48 entreprises pétrochimiques qui emploient 3 610 travailleurs⁶. Unique au Canada, la chaîne du polyester, regroupant Suncor, ParaChem, CEPESA et Selenis, profiterait d'un approvisionnement moins coûteux, qui pourrait se traduire par des gains de productivité. **Cela démontre clairement que la région métropolitaine a tout avantage à être connectée aux principaux réseaux d'approvisionnement.**

En plus de profiter aux entreprises directement liées au secteur pétrochimique, un accès accru au pétrole de l'Ouest permettrait de consolider de nombreux emplois dans des secteurs connexes qui profitent de la présence d'un secteur manufacturier dynamique. Par exemple, les secteurs de l'ingénierie, de la construction et des services professionnels tirent profit de la présence de l'industrie pétrochimique dans la région métropolitaine. De plus, en tant que vecteur important du transport international de marchandises dans la métropole, le Port de Montréal profiterait aussi d'une consolidation et d'une relance des activités industrielles de l'est de Montréal.

2.3 Impacts macroéconomiques et sur le commerce interprovincial

Selon les dernières données disponibles, le Québec importait du pétrole brut d'une valeur de près de 14 milliards de dollars en 2014⁷, sur une balance commerciale déficitaire totale de 24,4 milliards de dollars (2013). Tel qu'il est mentionné plus haut, le Québec importe 92 % de son pétrole de l'étranger et les États-Unis en fournissent plus de 50 % depuis la révolution des hydrocarbures. Partant du fait que le pétrole sera nécessaire pour de nombreuses années, **la diminution de ces importations au profit du pétrole canadien aurait un impact important sur notre balance commerciale.**

Finalement, un **approvisionnement en pétrole canadien permettrait aussi de miser sur la valorisation d'une ressource nationale et serait bénéfique pour l'ensemble des provinces.** Une étude récente démontre que l'exploitation des ressources pétrolières de l'ouest du Canada a engendré des retombées de 44 milliards de dollars en 2012 et contribué à soutenir près de 420 000 emplois au pays⁸. Près de 55 % de ces retombées provenaient de l'exploitation des sables bitumineux. Si les retombées sont plus importantes pour les provinces productrices,

⁵ Gouvernement du Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, *Politique énergétique 2016-2025 – Hydrocarbures fossiles*, 2015.

⁶ Jean-François Minardi, « Les avantages économiques des projets d'oléoducs vers l'est du Canada », *Les notes économiques*, Institut économique de Montréal, septembre 2013.

⁷ Gouvernement du Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, *Politique énergétique 2016-2025 – Hydrocarbures fossiles*, 2015.

⁸ Fédération des chambres de commerce du Québec, *Retombées économiques de l'industrie pétrolière de l'Ouest canadien*, novembre 2013, p. 3.

elles demeurent néanmoins importantes et contribuent à la richesse collective, ne serait-ce qu'en alimentant le système de péréquation de la fédération. L'étude identifie d'ailleurs des retombées de près d'un milliard de dollars pour le Québec en 2012 ainsi que 10 000 emplois directs et indirects soutenus par l'industrie pétrolière de l'Ouest⁹.

2.4 Retombées économiques directes du projet

Selon les prévisions initiales présentées par TransCanada, le projet devait permettre la création de 4 500 emplois au Québec, procurer 1,9 milliard de dollars en taxes et impôts aux gouvernements et augmenter le PIB de 5,8 milliards de dollars. Il est important de préciser qu'il s'agit principalement d'emplois générés par la construction de l'infrastructure. Une fois la construction terminée, la création d'emplois permanents devait se situer autour de 110 pour le fonctionnement du terminal de Cacouna.

Depuis l'annonce par la compagnie de la décision d'abandonner le projet de terminal à Cacouna, ces prévisions ne sont plus valides et une partie significative des retombées directes du projet (emplois permanents et taxes foncières à Cacouna) ont donc significativement diminué. L'entreprise dit évaluer d'autres scénarios et le gouvernement du Québec a fixé comme condition la nécessité de retombées économiques significatives pour donner son aval au Québec.

Il s'agit, selon la Chambre, du principal aspect du projet qui devrait être amélioré. Le gouvernement du Québec a fait des retombées économiques et fiscales l'une de ses conditions pour approuver le projet. Face à ces préoccupations, TransCanada a assuré en juillet qu'elle démontrerait, dans les prochains mois, que son projet Oléoduc Énergie Est générerait des retombées économiques considérables. En l'absence de ces informations, il est difficile pour la Chambre de se prononcer sur cet aspect dans le cadre des présentes consultations.

Cela dit, la Chambre est d'avis que si toutes les provinces ont un rôle à jouer dans la mise en valeur des ressources énergétiques canadiennes, il importe de faire en sorte que nous puissions tous en bénéficier, et ce, par des mécanismes autres que la simple péréquation. Il appartient cependant à TransCanada de choisir ce qu'elle souhaite proposer au gouvernement du Québec en termes de projet générateur de retombées.

Par exemple, l'entreprise pourrait mettre en place un fonds afin de contribuer au lancement et au développement d'entreprises innovantes dans le secteur des technologies propres. En effet, le Québec dispose de la seule grappe industrielle en technologies propres au Canada, Écotech Québec. La région métropolitaine de Montréal, avec ses neuf établissements d'enseignement universitaire, compte sur une forte capacité d'innovation grâce à la recherche et au développement. Les occasions favorables pour nos entreprises innovantes dans le secteur des technologies environnementales sont importantes. À cet effet, TransCanada devrait devenir un acteur à part entière de cet écosystème en encourageant le développement de ces nouvelles technologies.

⁹ *Ibid.*

3. Acceptabilité sociale du projet

Le projet Énergie Est de TransCanada profiterait grandement à l'économie du Canada, du Québec et de la région métropolitaine de Montréal. Cela dit, aucun projet de cette ampleur ne peut aller de l'avant sans qu'il soit accompagné de mesures exemplaires d'entretien des infrastructures de transport de pétrole et de mesures d'intervention extrêmement rigoureuses en cas de déversement.

L'acceptabilité sociale du projet ne sera possible que grâce à la transparence de l'entreprise. Cette dernière doit **réassurer la population et les autorités publiques sur les mesures qu'elle compte prendre afin de diminuer son impact environnemental et sur les moyens à sa disposition en cas de déversement.**

3.1 Impact sur la lutte aux changements climatiques

Malgré les efforts en matière d'efficacité énergétique, la demande mondiale d'énergie pourrait doubler d'ici 2050, conséquence de la croissance de la population, de l'urbanisation, de la croissance économique et des besoins de mobilité¹⁰. De plus, la fin des énergies fossiles n'est pas pour demain, surtout lorsque nous prenons en compte la révolution des hydrocarbures non conventionnels, notamment aux États-Unis¹¹. Enfin, si le Québec demeure l'un des plus grands producteurs d'hydroélectricité au monde, nous dépendons malgré tout des hydrocarbures fossiles pour couvrir plus de 50 % de nos besoins en énergie, dont 39 % proviennent des produits pétroliers¹².

Si des économies sont possibles et souhaitables grâce à diverses mesures telles que l'électrification des transports, nous devons rester réalistes. Le transport de marchandises, l'aviation et plusieurs filières industrielles ne peuvent être électrifiés en ce moment et risquent bien de ne pas l'être avant longtemps.

Bref, il faut d'emblée admettre que les Montréalais continueront à utiliser les énergies fossiles pour leurs besoins de transport et de chauffage. De même, ces énergies seront encore utilisées comme intrants pour toutes sortes de produits transformés issus de l'industrie pétrochimique.

Le Québec s'est donné des objectifs ambitieux en matière de réduction des gaz à effet de serre (GES). Le gouvernement a récemment annoncé des consultations afin de proposer une réduction des GES de 37,5 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990. S'il est difficile de dire si nous atteindrons cet objectif fort louable, nous pouvons cependant affirmer que la construction ou non de cet oléoduc n'aura qu'une influence minime sur la production de GES.

En effet, tel que le faisait valoir monsieur Pierre-Olivier Pineau, professeur à HEC Montréal et titulaire de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie, dans une lettre publiée dans *La Presse* en novembre dernier, c'est lors de la consommation du baril de pétrole que la grande majorité des GES est produite. Alors que produire un baril de pétrole issu des sables bitumineux produit 29 kg de GES de plus que pour du pétrole conventionnel, la consommation d'un baril, qu'il soit issu des sables bitumineux ou non, génère plus de 400 kg de GES¹³.

Bref, la Chambre est d'avis que pour une lutte aux changements climatiques efficace, les efforts doivent absolument être mis sur la consommation du pétrole et non sur sa provenance. Bloquer

¹⁰ World Energy Council, *2013 World Energy Issues Monitor*, Londres, 2013.

¹¹ Agence internationale de l'énergie, *World Energy Outlook 2012*, Paris, 2012.

¹² Gouvernement du Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, *Politique énergétique 2016-2025 – Profil statistique de l'énergie au Québec*, 2014.

¹³ Pierre-Olivier Pineau, « Le pipeline et le climat », *La Presse*, 7 novembre 2014, <http://goo.gl/1qPStI>.

le projet Énergie Est n'aurait qu'un effet minime sur les émissions de GES puisque le pétrole consommé au Québec viendrait tout simplement d'ailleurs, comme c'est le cas présentement. De plus, le transport de pétrole par oléoduc émet moins de GES que les autres modes de transport qui utilisent des hydrocarbures pour leurs déplacements. En ce sens, le projet Énergie Est ne constitue pas une cible adéquate, et ce, particulièrement dans un contexte où le prix de la ressource fait en sorte qu'il peut être aisément importé.

De plus, la mise en œuvre du marché du carbone par le gouvernement du Québec, auquel l'Ontario a récemment adhéré, signifie que les grands émetteurs se sont vu imposer un plafond d'émissions de GES. Au-delà de ce plafond, les entreprises doivent se procurer des crédits de carbone, et les montants récoltés sont versés au Fonds vert afin de financer la mise en place de mesures visant à réduire les émissions de GES. Grâce au marché du carbone, le Québec fait figure de leader en Amérique du Nord et s'est doté d'un mécanisme qui lui permet justement d'agir sur la consommation d'hydrocarbures et sur les émissions de GES ainsi que de stimuler l'innovation environnementale.

La première ministre de l'Alberta, Rachel Notley, est récemment venue à la tribune de la Chambre pour faire part de la volonté de son gouvernement d'augmenter les efforts dans la lutte aux changements climatiques, notamment en misant sur les technologies propres. Ce secteur étant particulièrement dynamique au Québec et dans la région métropolitaine, plusieurs entreprises montréalaises auront l'occasion de profiter d'éventuelles occasions d'affaires en Alberta. Cela dit, il ne faut pas oublier que la capacité de l'Alberta et de ses entreprises à investir dans les technologies vertes dépend grandement d'une situation économique favorable qui, elle, dépend de la capacité à désenclaver le pétrole de la province.

3.2 Mesures d'urgence en cas de déversement

Au cours des dernières années, les industries pétrolière et pipelinière canadiennes ont mis en place divers mécanismes leur permettant de répondre plus efficacement aux urgences. Récemment, l'Association canadienne des pipelines d'énergie a mobilisé ses membres afin de signer une entente d'aide mutuelle en cas d'urgence. Selon cette entente, les membres de l'Association pourront plus facilement, en cas de fuite, solliciter des ressources d'autres membres pour répondre rapidement à toute situation d'urgence¹⁴.

De plus, le gouvernement du Québec a fait des enjeux de sécurité et d'environnement des conditions essentielles à son approbation du projet Énergie Est. Il ne faut pas oublier non plus que l'ONÉ a la responsabilité de veiller à ce que les entreprises soumises à sa réglementation rendent des comptes en ce qui a trait à l'exploitation sécuritaire des infrastructures énergétiques. Pour citer un exemple récent, l'ONÉ a imposé des conditions à Enbridge pour le renversement de la ligne 9B, ce qui témoigne d'une écoute à l'égard des préoccupations soulevées par la CMM.

Cela dit, même si des autorités compétentes veilleraient à l'exploitation sécuritaire de l'infrastructure, l'entreprise se doit d'être un bon citoyen corporatif et de montrer patte blanche. En toute transparence, TransCanada doit démontrer qu'elle entend **respecter les plus hauts standards techniques pour assurer la sécurité des citoyens et la protection de l'environnement** et prouver qu'elle dispose **d'un fonds de prévoyance et des assurances nécessaires pour faire face à un potentiel déversement** qui pourrait avoir des impacts économiques et environnementaux importants dans la région métropolitaine de Montréal.

¹⁴ Association canadienne des pipelines d'énergie, *Nouvelle entente d'aide mutuelle en cas d'urgence pour le secteur canadien des pipelines*, communiqué de presse, 20 novembre 2013, <http://www.cepa.com/fr/nouvelle-entente-daide-mutuelle-en-cas-durgence-pour-le-secteur-canadien-des-pipelines> (page consultée le 26 novembre 2013).

Conclusion et recommandations

À la lumière de ces informations, la Chambre recommande que la Communauté métropolitaine de Montréal appuie le projet Oléoduc Énergie Est de Trans Canada.

L'entreprise doit cependant démontrer qu'elle prend les mesures adéquates pour éviter un déversement et qu'elle dispose des **assurances et des fonds nécessaires pour y faire face advenant qu'un accident survienne**. Les questions de sécurité et d'impact sur l'environnement sont légitimes et très importantes. Un entretien rigoureux des infrastructures et la mise en place de mesures d'intervention sans failles en cas d'incidents sont des conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un tel projet. Sur ces questions, **TransCanada doit démontrer, en toute transparence, les moyens qu'elle compte mettre en place afin de répondre adéquatement aux situations d'urgence et aux exigences du développement durable**. Le Québec étant un joueur important de l'industrie des technologies propres, **l'entreprise pourrait saisir l'occasion et prendre les moyens nécessaires pour devenir un acteur de cet écosystème**.

Un approvisionnement en pétrole brut à moindre coût aurait des impacts positifs importants pour le Québec et la région métropolitaine. Le projet permettrait d'améliorer la balance commerciale, favoriserait la stabilité des approvisionnements et contribuerait à améliorer les occasions d'affaires entre les provinces.

La diminution des coûts aurait non seulement un effet bénéfique pour les raffineurs, mais aussi pour les nombreuses entreprises en amont et en aval de la chaîne de valeur de l'industrie pétrochimique. Après des années difficiles, cette industrie est actuellement en processus de relance dans l'est de Montréal. L'accès à de nouvelles sources de pétrole brut à prix compétitif apporterait un outil supplémentaire à nos entreprises et permettrait de consolider des milliers d'emplois.

Le projet Énergie Est répond aux quatre grands principes mis de l'avant par la Chambre dans son analyse. Il soutient la **diversification économique** de la métropole en renforçant les secteurs industriels de l'est de Montréal, favorisant du même coup **l'interdépendance** entre les économies du savoir et des ressources naturelles. Il renforce également la **diversification des filières énergétiques**, améliorant l'environnement d'affaires de Montréal en assurant la disponibilité des ressources énergétiques à prix compétitif. Finalement, il est marqué par le **pragmatisme**, car les énergies fossiles seront encore nécessaires pour de nombreuses années.

Comme nous l'avons démontré tout au long de ce mémoire, la région métropolitaine de Montréal, en tant que moteur économique du Québec, dispose de nombreux atouts lui permettant de jouer un rôle de premier plan dans le secteur énergétique. Nous souhaitons que la commission prenne acte de ce rôle moteur de la métropole et de sa communauté d'affaires.